



RAPPORT MORAL et BILAN

AG du 15.03.2019

Bilan de l'activité pour l'année 2018/2019

Nous voici réunis pour notre 27^{ème} assemblée générale.

L'année 2018 s'est écoulée sans problème majeur pour l'ensemble des adhérents à part pour Antoine qui a vu son bateau se détacher et heureusement s'échouer sans dégât à l'est du Caban et pour Joachim qui a connu des problèmes de voie d'eau. Je précise que les installations ne sont pas en cause comme elles ne l'ont jamais été depuis 1992.

Sur l'activité de notre loisir préféré, on peut dire que les crustacés ont été présents en nombre, principalement les araignées ainsi que le homard. Comme les années précédentes, le maquereau a brillé par son absence. Pour le bar, nous en avons été privés injustement, sauf à partir du mois d'octobre, ce qui nous a été accordé in-extremis. La pression sur les élus grâce à l'ACPML 50 et aux diverses associations a été payant, puisque nous avons cette année, le droit de pêcher un bar par personne et par jour du 01 avril au 31 octobre.

Merci à ceux qui étaient présents à la manifestation de Cherbourg le 07 avril 2018. Nous étions environ 7 à 800. Pour le Caban nous n'étions pas nombreux, quelques uns seulement. J'ai relevé les noms de ceux qui ont participé et seuls ceux-là pourront pêcher le bar cette année. Hi-hi !

Notre journée « CABAN » le 25 août a été un grand succès et chacun a pu apprécier l'excellent couscous qui a été servi. Les photos de cette journée sont sur le site du Caban et chacun peut aller les voir. J'en profite pour remercier tous ceux qui ont organisé et aidé. Les membres du bureau regrettent cependant que peu d'adhérents y participent. Heureusement, les amis et les familles ont comblé ce vide puisque nous étions environ 75 participants.

On s'est posé la question de savoir s'il fallait maintenir cette manifestation. Pour ma part, je pense que c'est nécessaire pour mieux se connaître et favoriser la meilleure ambiance possible. La nouvelle équipe aura à en décider.

Quoi qu'il en soit, j'ai commandé le chapiteau. Début mars j'ai reçu la réponse de la commune nouvelle. Celle-ci nous a accordé le prêt du chapiteau avec le matériel demandé pour le week-end du 17 - 18 août. Vous pouvez donc en prendre note dès à présent.

En ce qui concerne les installations, vous aurez remarqué que certaines boules de mouillage sont devenues blanches, peut-être une mauvaise qualité. Mais pour l'harmonie des mouillages, il faudrait les changer en en demandant une autre à Jean LEROY.

De même, beaucoup de mouillages sont restés en place malgré nos rappels effectués chaque année comme le recommande notre règlement intérieur. Il est à noter que certains adhérents (ils se reconnaîtront) sont quelque peu négligents dans l'amarrage de leur bateau. Que ce soit au niveau des longueurs des amarres ou de la solidité ou la qualité des cordages. Pourtant le prix d'un cordage est bien peu de chose à comparer avec la valeur du

bateau. Il ne faut pas oublier les dégâts qui peuvent être causés aux autres navires lorsqu'un cordage, principal ou de rappel, cède. Cela a pour effet de ramener le bateau fautif à se frotter dangereusement à son voisin.

Cette année nous attribuerons 4 mouillages d'adhérents qui nous ont quittés. Le premier, envers qui nous auront une petite pensée pour lui et sa famille car parti au paradis des pêcheurs, est LEROY Gérard, le frère de notre vice-président. Le second est Guy REGNIER, Laurent de la CROIX et Pascal LEBALLOIS.

Aux nouveaux adhérents qui seront désignés ce soir, je souhaite d'avance la bienvenue dans notre association.

Christian BLETRANDO aussi nous quitte à cause de ses problèmes de santé. Etant co-propriétaire avec Jacky FUSBERTI de leur bateau, d'office c'est ce dernier qui le remplacera en qualité d'adhérent en titre. Néanmoins, en qualité de co-propriétaire, tu auras toujours ta place parmi nous.

Je vous signale que le bateau de Marie-José FISSIER a été mis en copropriété entre son mari Didier FISSIER et leur fille BARRE Emilie. A leur demande, c'est cette dernière qui devient l'adhérente en titre.

Je voudrais remercier Christian et y associer Rémi LEBOULANGER pour leur travail accompli à nous représenter auprès de l'ACPML 50. C'est beaucoup de temps passé et de kilomètres pour une tâche ingrate.

Elections :

Cette année, vous le savez, nous allons procéder à des élections de la moitié du Conseil d'administration, donc trois membres, plus, au remplacement de Christian.

Sont sortants : Marcel, Jean, Christian et moi-même. Marcel se représente.

Vous le savez je ne me représente pas.

Je vous le dis avec un petit pincement au cœur, car c'est vrai, que je considérais un peu l'association comme mon bébé, puisque j'ai été à l'origine de sa création avec les bonnes volontés de l'époque dont : René ROBELET, Jean LEROY, Guy LEBOULLENGER, Jeanine CORBIN et Sébastien GUITTON et les autres adhérents de l'époque.

Je pourrais encore assurer ma tâche encore quelques années car heureusement je ne suis pas dans l'état du président BOUTEFLIKLA, mais il faut bien un jour ou l'autre passer la main et je pense que le moment est venu après 27 années. Une nouvelle équipe avec de nouvelles idées, une nouvelle orientation ou philosophie ne peut être que bénéfique pour l'association.

Je précise que je pense continuer à animer le site internet de notre association si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Lorsqu'en 1992, nous avons lancé notre projet d'association pour aménager le port du Caban comme il est actuellement, Nous n'avons pas eu de contrainte particulière pour effectuer nos travaux si ce n'est financière. Aujourd'hui il en serait bien autrement en raison des règles escrologiques mises en place. Et encore, cela ne touche pas trop notre activité, à part le marquage des prises et des quotas que chacun respecte à la lettre comme tout le monde le sait. Mais à l'avenir, que va t'on encore subir. On parle du permis de pêche (payant bien sur), du carnet de prélèvement ou encore de la déclaration de certaines prise en temps réel au moyen d'un smart-phone. Cela existe déjà pour la chasse,

par exemple, si vous n'avez pas de smart-phone pour déclarer en direct le prélèvement de certaines oies, vous ne pouvez pas en chasser et en prélever.

Depuis la création, nous n'avons pas affronté de problème majeur si ce n'est la série des vols sur les bateaux dans les années 1999 à 2006. Nous avons toujours eu une bonne ambiance et chaque problème a eu une solution. Bien sur il y a eu des coups de gueule ou des prises de becs si vous préférez, mais cela fait partie de la règle du jeu. Si le président et le bureau ne font pas quelques rappels de temps à autre, qui d'autre s'en chargerait. Ce serait alors l'anarchie. Ces règles, chacun les a acceptées en devenant adhérent. J'ai toujours tenu, avec le conseil administration, à les faire respecter, elles sont énumérées et précisées dans les statuts et le règlement intérieur. D'autre part, elles ne sont pas inscrites dans le marbre, car elles ont été améliorées au fil des ans selon les besoins et approuvées par les AG. C'est donc la moindre des choses pour tous de les respecter sans chercher à les contourner pour en faire un quelconque avantage à son profit. Nous avons toujours recherché les meilleures solutions pour que les adhérents soient satisfaits et en particulier à rechercher le bon ou le meilleur emplacement de chaque bateau, car vous le savez les bateaux ont différents comportements en fonction de leur tirant d'eau et des vents. En fonction des choix de mouillage, c'est toujours le conseil d'administration qui prend la décision d'affecter ou non un mouillage en fonction du type de bateau.

En la matière, l'intérêt collectif prime sur l'intérêt privé.

Ainsi, le respect de nos propres lois que sont nos statuts et notre règlement intérieur, est à mon sens, indispensable pour la bonne marche, la bonne santé de notre association et bien sur pour la bonne ambiance que nous avons tous ensemble. Ce respect est d'autant plus que nécessaire, en particulier, pour ceux qui se présenteront ce soir pour intégrer la nouvelle équipe. En effet, comment faire respecter notre système, si on ne le respecte pas soi-même.

J'espère qu'il en sera toujours ainsi et je fais totalement confiance à la nouvelle équipe à ce sujet.

La concession a été renouvelée en 2016 pour 15 ans jusqu'à 2031. Il faut garder quand même à l'esprit, qu'un hold-up administratif peut, à tout moment, être opéré sur notre association car, vous le voyez bien, les ports domaniaux sont maintenant sous la tutelle d'une société d'exploitation portuaire (SPL). Quand ils auront fini de mettre en place ce dispositif, ce sera peut-être le tour des zones de mouillages libres comme la nôtre. Il faut y penser. Surtout qu'il s'agit là encore de faire de la monnaie sur le dos de la plaisance. Et encore, c'est sans compter sur la redevance qu'il faudra verser pour pouvoir mettre son bateau à l'eau à l'aide des différentes cales. On parle de 180 € par an en certains endroits et pour une place de mouillage c'est 240 €.

A ce sujet, nous au Caban, on peut dormir tranquille. Notre cale est toujours dans le même état de délabrement malgré les beaux discours prononcés avec assurance et avec un verre à la main depuis pas mal d'années.

C'est vraiment un manque évident de volonté de la part du Maire de la commune et il est inutile à mon sens de se retrancher ou de tirer la couverture en désignant les diverses administrations comme des boucs émissaires avant la mise en état du dossier. L'inertie et l'absence de volonté font que nous sommes toujours au même point après 8 à 10 ans de vaines promesses. Pour la petite histoire, je veux ici rappeler un courrier, que j'ai

transmis à la mairie de Digulleville le 2 avril 1998 (21 ans) pour réclamer des travaux à la cale. Le Maire m'avait apporté une réponse par courrier le 16.06.1998 nous informant que la SARL LECONTE était mandatée pour allonger la cale et faire les enrochements. Et pourtant, depuis, l'état de la cale s'est empiré au fur et à mesure des années. Les rustines placées au coup par coup ont eu le même effet qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Tant d'années se sont écoulées sans que rien ne soit fait, il est là le problème. C'est bien difficile de nous dire le contraire. Il nous faudra encore patienter, peut-être longtemps avant de voir se réaliser cet ouvrage indispensable à notre activité et à celle des autres.

Aux dernières nouvelles la question se pose pour savoir s'il faut ou non une étude d'impact au cas par cas. Lundi dernier il n'y avait encore pas de réponse.

Bien sur on peut dire maintenant que c'est long et qu'il faut beaucoup de temps pour les différents intervenants afin qu'ils prennent une décision dans le dossier. Mais si ce dossier avait monté et présenté il y a huit ou dix ans, au lieu de se lamenter ou de tergiverser, nul doute que nous n'en serions pas la aujourd'hui.

Je crains beaucoup, en définitive, que l'absorption complète de la commune de DIGULLEVILLE avec ses finances par la commune nouvelle de LA HAGUE, n'occasionne un enterrement de première classe du projet.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces 27 années. Je voudrais remercier ceux, avec qui nous avons fondé cette association, au départ en 1992 et tous ceux qui se sont succédés au conseil d'administration jusqu'à ce jour. Je remercie aussi toutes les bonnes volontés et ceux qui ont donné du temps ou la main en de nombreuses occasions, que ce soit pour réaliser des travaux ou autre, ou ceux qui ont apporté leur propre matériel par exemple ou aidé pécuniairement sous toutes ses formes.

Indépendamment de ce que je viens de décrire plus haut, je remercie aussi la municipalité pour l'aide qu'elle a fournit, tout d'abord lors de la création de notre association, mais aussi pendant toutes ces années écoulées par l'octroi de subventions répondant à nos demandes, et le prêt des salles de réunion. Rémy soit donc l'interprète de mes remerciements auprès du Maire et du conseil municipal.

Enfin, je terminerai mon laïus en souhaitons longue vie et bon vent à notre association et aussi bon courage aux nouveaux dirigeants.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Jean-Charles CAUCHON

